

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 8 NOVEMBRE 2022

PRESENTS : BONNET A. CHARBONNEAU P. BOISSELIER P. CHARBONNEAU F. CHARRIER D. LEROUX MM. GABORIEAU JB. FAVREAU JL. GODARD C. LECOMTE N. BOUSSEAU V. DAUGER F. CHARBONNEAU V. CARTAUD S. RAUTUREAU E. ROUY A. PACAUD G. LAMY C.

ABSENTE EXCUSEE : Madame MALLET Pauline.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame LAMY Céline.

✿ **TARIFS DE LOCATION DES SALLES ET AUTRES TARIFS COMMUNAUX POUR 2023**

La proposition de réévaluation des tarifs communaux comprise entre 3 et 6 % pour 2023 a été validée par le Conseil Municipal (voir en annexe n° 1). Il s'agit :

. des prix de location des salles (polyvalente, foyer soleil), des prix de concession au cimetière, des montants des droits de place ...

✿ **NOUVEAUX TARIFS DE VENTE DES REPAS AUX FAMILLES – RESTAURANT SCOLAIRE – 1 ER DECEMBRE 2022**

Dans un courrier adressé en mairie le 10 Octobre 2022, la société CONVIVIO qui assure la fourniture des repas du restaurant scolaire avait fait part des difficultés qui touchaient une nouvelle fois ses activités, dans le cadre de la hausse des coûts des produits alimentaires, des matières premières, du coût du personnel ... ce qui l'avait amenée à revoir ses conditions contractuelles sur les prix, afin d'assurer la continuité du service. Une seconde révision du prix d'achat des repas de + 12,74 % pour cette année (la 1 ère validée en Avril dernier portait sur + 6,50 %), avait donc été acceptée par le Conseil Municipal le 11 Octobre dernier, le prix d'achat d'un repas enfant passant de 4,52 euros ttc à 5,10 euros ttc, pour un prix actuellement refacturé aux familles à hauteur de 4,42 euros ttc.

Dans ces conditions, et comme évoqué lors de la dernière réunion du 11 Octobre 2022, le Conseil décide de relever ce prix de vente aux familles à hauteur de + 7,46 % à partir du 1er Décembre 2022, afin d'absorber une partie de cette hausse du prix d'achat. Les tarifs à compter du 1^{er} Décembre 2022 seront donc les suivants :

4 jours/semaine	4,75 € par repas
3 jours/semaine	
2 jours/semaine	
1 jour/semaine	
Occasionnels	5,38 € par repas
Adultes	7,09 € par repas

☀ **ACHAT D'UN TERRAIN A L'ASSOCIATION L'ETOILE DU BOCAGE FOOTBALL - PARKING DU STADE MUNICIPAL**

Dans le cadre du projet de construction d'ombrières et d'aménagement de la Plaine des Sports, des vérifications cadastrales ont permis de déceler qu'une parcelle de 1 680 m² faisant partie intégrante du parking appartenait en fait à l'Association de l'Etoile du Bocage Football. Si le projet d'ombrières aboutit, et même si cela n'est pas le cas, il apparaît indispensable de régulariser la situation, le club (en cours de dissolution) étant d'accord pour rétrocéder à la Commune ce foncier pour l'euro symbolique, les frais d'acte restant à la charge de la collectivité. Le Conseil autorise donc cette acquisition de terrain.

☀ **SYDEV – CONVENTION DE TRAVAUX - ECLAIRAGE PISTE D'ATHLETISME - STADE MUNICIPAL – PLAINE DES SPORTS**

Une première étude sur l'éclairage public de la future piste d'athlétisme envisagée dans le cadre de l'aménagement de la Plaine des Sports a été communiquée en mairie par le SYDEV. Elle fait état d'une dépense globale ttc évaluée à 58 465 euros, pour une participation communale provisoire de 38 976 euros. L'étude prévoit des travaux de génie civil, et la fourniture et la pose de 10 points lumineux (8 pour la piste, et 2 pour l'éclairage de l'accès au chemin latéral). Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal valide la convention de travaux à venir, qui sera communiquée ultérieurement par le Syndicat Départemental d'électrification pour ces éclairages sportifs, l'éclairage public des autres secteurs du site (/ parkings, cheminements ...) devant faire l'objet d'un projet séparé.

☀ **FONCIER DE LA PINSONNIERE – APPEL A CANDIDATURES DE LA SAFER – MOTIVATION DE LA DEMANDE D'ACHAT DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune avait fin 2020 fait part de son intérêt pour l'acquisition des 14 ha à l'époque propriété de Monsieur CHAIGNEAU, sur le secteur de la Pinsonnière, le long du ruisseau de la Lignée. A cette occasion, la Commune avait versé en Juin 2021 dans le cadre d'une procédure de préemption, une avance à la SAFER, correspondant à l'intégralité du prix de vente plus les frais, soit 26 356,03 euros, ainsi que des frais de préemption en Septembre 2020 (728,17 euros) ... La SAFER ayant fait savoir qu'un appel à candidatures devait désormais être lancé, il est nécessaire que la Commune qui est toujours candidate à l'achat d'une partie de ce foncier le formalise par une délibération le motivant, en expliquant notamment son projet d'aménagement pour le secteur concerné Les éléments déjà exposés en 2020 et 2021 sur ce dossier ont donc de nouveau été présentés aux membres du Conseil, qui a confirmé sa candidature à l'acquisition de ces biens auprès de la SAFER, désormais propriétaire. Ce foncier porte sur l'achat de 10 ha 77 a 59 ca des 14 ha 06 a 85 initialement prévus à l'achat (*), cadastrés :

Section C n° 128, 142, 143, 146, 147, 148, 526, 528, 608, 720, 722, 778

L'objectif de la collectivité est ainsi de mettre en valeur le site, tout en conservant sa vocation agricole pour la plus grande partie du foncier :

- ➔ avec la création d'une liaison douce pour les promeneurs le long du ruisseau de la Lignée en direction de l'Espace des Moulins, et de la rue de la Pinsonnière, en maintenant une zone enherbée et plantée le long de cette coulée verte, et en y préservant notamment les deux chênes remarquables qui y ont été recensés,
- ➔ par la préservation du bois en assurant son entretien,
- ➔ en valorisant l'ancienne carrière présente sur le site,
- ➔ en permettant la continuité de l'activité agricole sur le reste du foncier de la zone (pâtureetc).

(*) une parcelle de 3 ha 29 a 26 ca située à l'écart du site intéressant la Commune, restera en réserve agricole à la SAFER.

☀ RECENSEMENT DE LA POPULATION - RECRUTEMENT D'AGENTS RECENSEURS – CREATION DE POSTES ET MODALITES DE REMUNERATION

Le recensement de la population est programmé à la BOISSIERE entre le 19 Janvier et le 18 Février 2023. Même si le mode de réalisation de l'enquête (essentiellement par internet) a évolué depuis quelques années, plusieurs agents recenseurs seront nécessaires pour réaliser les tâches liées à cette mission, à la charge de la Commune, et il convient donc que le Conseil Municipal crée les postes correspondants (4 adjoints administratifs), puis fixe les rémunérations qui peuvent être forfaitaires, ou dépendre du volume de feuilles de logements et de bulletins individuels collectés, sans être inférieures au SMIC.

L'assemblée a donc décidé de créer quatre postes d'agents recenseurs pour la réalisation du recensement de la population 2023, et a fixé forfaitairement à 1 480 euros bruts la rémunération de chacun des agents en question,

☀ RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT 2021

Le rapport 2021 sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement de la Commune (éléments techniques et financiers ...) (*) a été comme chaque année présenté au Conseil Municipal, qui l'a validé (voir en annexe n° 2). A noter que concernant le rapport relatif à l'assainissement collectif, il est établi pour la dernière fois par la Commune, la compétence ayant été transférée à la Communauté d'agglomération, Terres de MONTAIGU au 1 er Janvier 2022.

(*) le service assainissement était géré directement par la Commune (« en régie municipale ») jusqu'au 31 Décembre 2021, et le service public de production et de distribution de l'eau potable est toujours en charge du syndicat départemental Vendée Eau, auquel la compétence Eau a été transférée par la Commune.

☀ PRESENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRES 2021 EN MATIERE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

En continuité du rapport communal détaillé ci-avant, et des autres rapports intercommunaux exposés le mois dernier, le rapport d'activités communautaire qui reprend le bilan de la gestion de l'assainissement collectif des Communes de la périphérie de l'agglomération de MONTAIGU-VENDEE, ainsi que la gestion de l'assainissement non collectif de l'ensemble des Communes membres (SPANC), a été présenté au Conseil Municipal qui en a pris acte. Ces documents sont consultables en annexe n° 3.

Annexe n° 1 au compte-rendu

TARIFS COMMUNAUX 2023

	Tarifs 2023
<u>Indemnité de gardiennage de l'Eglise</u>	- €
<u>Concession au cimetière /m2 - 50 ans</u>	160,00 €
<u>Concession au cimetière /m2 - 30 ans</u>	98,00 €
<u>Concessions cases colombarium & caves-urnes 15 ans</u>	695,00 €
<u>Concessions cases colombarium & caves-urnes 30 ans</u>	895,00 €
<u>Droit de place</u>	
Simple empl. de parking/ jour	17,00 €
Simple empl. de parking/ an	108,00 €
Empl. aménagé. / jour	22,00 €
Empl. aménagé de parking/ an	158,00 €
<u>ZA Sainte Anne (ttc/TVA de 20 %)</u>	
Prix /m2 ttc	- €
Soit, prix du terrain nu : 20 centimes d'euro, marge ttc : 10,80 euros, marge ht : 9,00 euros, et TVA sur la marge : 1,80 euros.	
<u>ZA de la Croix des Brosses</u>	
Prix /m2	4,00 €
<u>Prix de location des terres de la Croix des Brosses (Earl RINEAU Jean-Pierre)</u>	
Prix /ha	110,00 €

* Prise en charge des factures d'électricité par la Commune

** Transfert de la zone à la CC

Annexe n° 1 au compte-rendu

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE 2023

(entrée en vigueur : le 1er Janvier 2023)

LA BOISSIERE DE MONTAIGU

ménage intégré sauf vin d'honneur

Tarifs 2023

* Concerts ou mariages	490,00 €
* Mariages WE	630,00 €
* Location petite salle (bar) seule avec cuisines	170,00 €
* Location petite salle (bar) avec cuisines WE	250,00 €
* Location salle entière (avec bar et cuisines)	285,00 €
* Location salle entière (avec bar et cuisines) WE	380,00 €
* Vin d'honneur (ménage non compris)	145,00 €

L'utilisation de la salle à titre gratuit sera accordée à chaque association de la BOISSIERE, une fois par an.

EXTERIEURS A LA BOISSIERE

ménage intégré sauf vin d'honneur

Tarifs 2023

* Mariages	820,00 €
* Mariages WE	1 040,00 €
* Location petite salle (bar) seule avec cuisines	265,00 €
* Location petite salle (bar) avec cuisines WE	390,00 €
* Location salle entière (avec bar et cuisines)	400,00 €
* Location salle entière (avec bar et cuisines) WE	555,00 €
* Vin d'honneur (ménage non compris)	320,00 €

OPTION

Tarifs 2023

* Ménage	100,00 €
----------	----------

(le ménage comprend le passage de l'autolaveuse, le balayage et le rangement de la salle étant à la charge du locataire)

Annexe n° 1 au compte-rendu

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DU FOYER SOLEIL 2023

(entrée en vigueur : le 1er Janvier 2023)

(

LA BOISSIERE DE MONTAIGU (ménage non intégré)

Tarifs 2023

* Toutes manifestations	110,00 €
* Tarif week-end	170,00 €

EXTERIEURS A LA BOISSIERE DE MONTAIGU (ménage non intégré)

Tarifs 2023

* Toutes manifestations	170,00 €
* Tarif week-end	220,00 €

OPTION MENAGE

Tarifs 2023

* Ménage	50,00 €
----------	---------

(le ménage comprend le passage de la serpillère, le balayage et le rangement de la salle étant à la charge du locataire)